

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

16 juin 1999

Demande d'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et agréées à l'usage des collectivités pour un conditionnement de substitution

- Les laboratoires PARKE-DAVIS sollicitent l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste d'agrément à l'usage des collectivités et divers services publics de la spécialité suivante :

- THIOVALONE, suspension pour pulvérisation buccale /12 ml (66doses) en flacon (PE) muni d'une pompe doseuse et d'un embout buccal

*Les indications sont limitées aux :*

- traitement local d'appoint anti-inflammatoire et anti-bactérien des affections limitées à l'oropharynx;
- traitement local symptomatique des suites d'amygdalectomies.

en remplacement de THIOVALONE, collutoire flacon de 10 ml (60 doses) avec pompe doseuse.

Le conditionnement est adapté aux posologies et aux indications de l'AMM.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés à l'usage des collectivités et divers services publics.

Taux de remboursement : 35 %.